COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 1er MARS 2012

BERNOS, PAILLAS, IDOMENEE, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme Présents:

ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, Mme REGUEIRO, LABARTHE,

LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE.

André BERNOS Pouvoirs: Anne-Marie BARRERE à

Suzanne SAGE à Anne-Marie ANCHEN Joelle FABRE à Jean-Louis VALIANI

Gérard FRECHOU à Louis REY

Anne BARBET **Dominique QUEHEILLE** à

Eliane YTHIER Véronique PEBEYRE à Dolores CABELLO à Robert BAREILLE Jean-Marie GINIEIS à Jean-Etienne GAILLAT Patrick MAILLET à Marie-Lyse GASTON Jean-Pierre TERUEL à Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Pierre VIDEGARAY suppléant de André MINJUZAN

Raymonde SOARES suppléante de **Gérard URRUSTOY**

suppléant de Jean LABORDE Robert LABORDE-HONDET

Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE Georgette SALHI suppléante de Philippe GARROTE Jeanine DUTECH suppléante de Yves TOURAINE

Patrick SEBAT, Joseph LEES, Jean CASABONNE, Alain TEULADE, France JAUBERT-Excusés:

BATAILLE, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles

BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120301-21-PAH

ESPACE BEDAT: MAITRISE D'ŒUVRE DU SECOND OEUVRE

M. GAILLAT indique que par délibération du 25 août 2011, le Conseil Communautaire a décidé d'engager la consultation pour le choix du maître d'œuvre chargé de mener à bien les travaux du second œuvre de l'espace Bedat.

La procédure a été lancée et 3 cabinets d'architectes ont soumissionné.

Des incertitudes subsistant sur le contenu de la mission, nous n'avons pu arrêter le choix dans l'attente notamment des réunions intermédiaires prévues avec les candidats dans le cadre de la dévolution du lot Scénographie.

Ces réunions ont eu lieu et nous ont permis de préciser les prestations nécessaires.

Cependant, le délai écoulé depuis le dépôt des offres est trop important pour que nous puissions donner suite à cette consultation.

Aussi, il convient d'engager une nouvelle procédure adaptée pour retenir le maître d'œuvre du second œuvre.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- DECLARE sans suite à la consultation engagée au mois d'août 2011
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation pour le choix du maître d'œuvre du second œuvre et signer le marché correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 01 mars 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT